

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM
PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 mars 2026

Ce procès-verbal de réunion vaut appel de fonds

Préambule :

Il a été constaté que 135 membres de notre A.S.L. de P.S.N. sur un total de 202, sont venus assister à cette AGO, ou bien ont envoyé leur pouvoir.

Qu'ils soient vivement remerciés de cette preuve de confiance.

67 propriétaires étaient absents et non représentés. La liste des absents est à la fin de ce Procès-Verbal.

L'an deux mil vingt six, le 26 mars à partir de 20 h 30, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE dans la salle de spectacle du Centre JKM de Saint-Nom-la-Bretèche sur convocation du Président de l'Association, Monsieur Vincent MASCLE.

Les membres de l'Association ont émarginé les feuilles de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

I – CONSTITUTION DU BUREAU.

La proposition de la constitution du Bureau est la suivante :

Président : Vincent MASCLE

Secrétaire : Pierre-Emmanuel DELPECH

Scrutatrice/Scrutateur : Inge MAISONDIEU et Alain SALOMON

qui sont les deux membres de l'Association représentant le plus grand nombre de voix (10 chacun), et qui acceptent cette fonction.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale approuve la constitution du bureau de cette A.G.O. en désignant son Président, son Secrétaire et ses deux Scrutateurs.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 135 membres sont présents ou représentés (67 pouvoirs) sur les 202 membres que comprend l'Association : le quorum de la moitié des voix étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer (67 % présents ou représentés).

Le Président met à la disposition des membres de l'Association :

1. une copie de la lettre de CONVOCATION
2. les documents joints à la lettre de convocation
3. les feuilles de présence : nombre de présents ou représentés = 135 dont 67 pouvoirs. Les absents sont au nombre de 67, soit un quorum de 67 % sur les 202 membres de cette ASL.
4. un exemplaire des STATUTS de l'Association

53 diapositives ont été projetées au cours de cette A.G.O

Nous avons repris l'ordre du jour.

II – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

(Je précise que ce RAPPORT MORAL a été amendé et approuvé par les autres membres du C.S.)

La dernière A.G.O. de notre ASL a eu lieu le 27 mars 2025.

Ce rapport moral sera divisé en 4 grands chapitres qui sont les suivants :

1. Nos joies et nos peines
2. Action de votre Comité Syndical au cours des 12 derniers mois.
3. Quel avenir pour PSN
4. Conclusion.

1 - NOS JOIES ET NOS PEINES

Nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous, 4 nouvelles familles depuis notre dernière AGO :

J'ajoute une remarque :

PSN a un Cahier des Charges, et il doit être respecté. C'est un gage de tranquillité avec les voisins, avec l'ASL, et enfin avec le Service de l'Urbanisme de la Mairie, éventuellement avec le fisc, ce qui n'est pas à négliger.

Nous avons eu la peine d'apprendre 2 décès depuis notre dernière AGO :

Le Comité renouvelle ses plus sincères condoléances à leurs familles.

Nous avons une quinzaine de maisons qui ne sont occupées que par une personne âgée seule. Pensons à elles dans notre vie quotidienne, afin de les aider dans leur vie quotidienne, surtout celles qui non seulement sont seules, mais aussi qui ne sont pas en très bonne santé.

2 - ACTION DE VOTRE COMITE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.

Votre Comité s'est réuni formellement 5 fois. De multiples réunions entre les membres ont eu lieu, de manière informelle pour assurer la gestion quotidienne de notre domaine. Les décisions sont prises en concertation entre nous, dans l'intérêt bien compris de l'ASL de PSN.

En votre nom à tous, je tiens à remercier très sincèrement tous les bénévoles qui se dévouent dans de nombreux domaines.

A. FINANCES

Vous avez eu tous les documents utiles dans la CONVOCATION qui vous a été envoyée.

Nos FINANCES sont en parfait état. Notre Trésorier Pascal LECHANTEUR vous en dira plus dans quelques instants, tout comme Jacques REPUSSARD, et Marc ENJOLRAS qui « surveillent » nos comptes au sein de la Commission des Finances.

Les membres de cette COMMISSION DES FINANCES se sont aussi penchés sur les dépenses prévisionnelles au cours des 5 prochaines années.

C'est le Cabinet d'Expertise Comptable AFIGEC VERSAILLES qui suit la comptabilité de notre ASL.

B. ESPACES VERTS

Notre nouveau prestataire a parfaitement donné satisfaction en 2025. Jean-François vous donnera plus d'informations dans sa présentation.

C. RENOVATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ENEDIS

Ce chantier a connu de nombreuses péripéties, mais globalement, nous pouvons être satisfaits d'avoir maintenant dans la résidence, un réseau neuf pour 162 de nos maisons, avec l'avantage de pouvoir être connecté en triphasé, notamment pour les bornes de recharge rapide des voitures électriques.

D. INITIATIVES.

Ramonage et entretien des chaudières/cheminées en septembre 2025, comme chaque année.

3 - QUEL AVENIR POUR PSN ?

Le programme des mois à venir est bien défini, à savoir :

A. SECURITE.

Les 3 caméras que nous finançons ont été remplacées en 2025. La situation reste satisfaisante, même si malheureusement nous avons connu 2 évènements aux conséquences limitées.

B. VOIRIE

La rénovation des enrobés de nos voies sera poursuivie, ainsi que les trottoirs associés, allée de la forêt de Marly et square des cerisiers. Le Fonds de Travaux permet d'envisager ces travaux sans difficulté de financement. Deux autres opérations sont programmées en 2028 et 2030 pour conclure ces travaux de rénovation.

C. CLOTURE CD98

L'implantation d'une clôture PSN sur notre espace vert qui longe la D98, reste d'actualité.

Les discussions avec le Département seront poursuivies pour trouver une solution à la question de l'implantation de cette clôture sans annexer une partie de Domaine Public.

D. ELECTIONS MUNICIPALES

Nous avons rencontré les 4 listes candidates aux élections municipales (3 seulement ont été déposées en Préfecture), pour leur présenter les sujets importants pour PSN dans sa relation avec la Mairie :

- La sécurité et notre participation au réseau municipal de vidéo-protection,
- La coordination des chantiers des concessionnaires,
- La brocante de septembre et ses conséquences sur la circulation,
- Energie partagée sur la commune

4 – CONCLUSION

Les points essentiels que je rappelle toujours, sont :

A. GESTION SAINNE DE PSN.

Nous continuons à contrôler nos dépenses, ligne par ligne et en permanence. Nos réserves financières et le Fonds de Travaux sont à des niveaux confortables, alors que la rénovation des équipements de la résidence arrive à son terme.

B. BONNES RELATIONS AU SEIN DE PSN

Ce qui est un gage de QUALITE de vie, et aussi de bonne gestion !

Notre manifestation "Galette des Rois", arrêtée à cause de la COVID, et reprise ensuite avec succès, en est un exemple.

C. LES CHARGES ANNUELLES de P.S.N.

Nous faisons tout ce qui est possible pour maintenir nos CHARGES à un niveau très acceptable, tout en ayant pour objectif la sauvegarde de notre patrimoine.

D. VENTES DE MAISON

Chaque année, il se vend entre 5 et 10 maisons dans PSN. Les prix de vente sont à des niveaux plus qu'honorables, et les délais de vente sont courts, toutes les agences de Saint Nom la Bretèche ayant des listes d'attente d'acheteurs.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole au Secrétaire de séance, Pierre-Emmanuel DELPECH pour la suite de cette réunion.

Le Secrétaire de l'A.G.O., Mr Pierre-Emmanuel DELPECH soumet au vote de l'Association la résolution suivante :

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III – RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Le présent rapport s'appuie sur les éléments financiers des trois tableaux joints à l'Ordre du Jour de cette AGO. Comme chaque année, nous pouvons considérer que les finances de l'Association restent saines sous le contrôle de la Commission financière et du comité syndical.

Tableau 1 - Bilan au 31 décembre 2025 :

A l'actif, les placements en livrets s'élèvent à 259 164,64 € dont 135 000 € sur un compte à terme pour placer les liquidités du compte travaux. Ce compte est rémunéré à 2.4% et, sauf nécessité, sera clos en juin 2025.

Le solde du compte courant du Crédit mutuel est de 1 955,93 €.

Au passif, les fonds disponibles détenus par l'ASL, 259 164,64 € sont répartis en 46 192,05 € de fonds de roulement (montant inchangé), les excédents de gestion à hauteur de 68 965,66 € et de 140 559,96 € de Fonds pour Travaux.

Les dettes s'élèvent à 1 025,08 € constituées des factures de fonctionnement 2025 à régler en 2026 (681 €), du solde de gestion (trop perçu) concernant les deux maisons des Millepertuis (13,04 €) et de la provision pour règlement des taxes du compte à terme (jusqu'au 31 décembre 2025).

Au global le bilan est de 259 164,64 € au 31/12/2025 par rapport à 220 243,80 € au 31/12/2024.

Tableau 2. Dépenses.

Dépenses - fonctionnement

Les dépenses ordinaires de fonctionnement de 2025 sont inférieures au budget voté, à 58 652,38 € par rapport au budget de 76 070 €.

On peut signaler particulièrement les points suivants.

- espaces verts : principal poste de dépenses comme chaque année, le budget en est respecté ; des travaux complémentaires ont été effectués : élimination à plusieurs reprises des nids de chenilles processionnaires, abattage d'arbres, nettoyage des caniveaux ;
- • impôts fonciers : légère augmentation en 2025 par rapport à 2024 ;
- • suppression d'un compteur EDF inutile (allée des Millepertuis).

Dépenses – Travaux Exceptionnels.

Le changement de 3 caméras de vidéo-protection a été effectué et imputé sur le fonds travaux, s'agissant d'investissement (recommandation du cabinet comptable).

Recettes

La totalité des appels à cotisation, pour les membres de l'ASL a été réglée, de même que la participation des deux maisons Millepertuis.

Par ailleurs, l'ASL a encaissé cinq « états datés » réglementaires à l'occasion de la mutation des lots concernés au cours de l'année, pour un montant de 1 900 €.

Les recettes financières de rémunération de l'épargne ASL s'élèvent à 2 639,99 €, sans compter les intérêts à percevoir du compte à terme.

Tableau 3. Synthèse.

Dépenses annuelles (58 652,38 €). Comme décrit dans la section ci-dessus.

Produits annuels (recettes : 111 588,71 €) : constitué des appels de fonds des 202 maisons de l'association, des intérêts des comptes d'épargne et en produits exceptionnels, des 5 « Etats Datés » (380 € pour chaque maison vendue pendant l'année)

Solde de gestion (46 936,33 €) : les produits annuels moins les dépenses annuelles

Opérations sur Fonds de travaux

Versement (44 514,44 €) : sous réserve du vote de l'assemblée générale, le total est le cumul des appels de provision pour travaux de 200 € par maison, des recettes correspondant aux états datés et des intérêts du compte à terme.

Evolution du fonds pour travaux (140 559,96) : le solde au 31 décembre 2025 a augmenté, aucuns travaux d'enrobés n'ayant été réalisés en 2025 conformément au plan pluriannuel de travaux.

Résultat (2 421,89 €) : Il correspond au solde de gestion diminué du versement au fonds pour travaux.

Monsieur Jacques REPUSSARD, Responsable de la Commission des Finances, a lu le rapport de cette COMMISSION, attestant l'exactitude des comptes, et invitant l'Assemblée à les approuver.

La commission s'est réunie le 5 février 2026 pour auditer la tenue des comptes de la résidence, établir les tableaux de synthèse présentés en assemblée générale et évoquer les besoins de financement en travaux couverts par le fonds pour travaux au cours de la période des cinq années à venir.

1. Audit des modalités de tenue des comptes

La commission a procédé par sondage à la vérification de l'enregistrement des écritures comptables par le trésorier pour l'exercice 2025. Cet audit n'a révélé aucune erreur. Le trésorier a confirmé que toutes les écritures comptables et les pièces justificatives sont enregistrées et sauvegardées sur plusieurs supports informatiques différents. Les écritures comptables sont transférées en fin d'exercice au cabinet comptable Afigec qui établit sur ces bases un document consolidé présentant le bilan et le compte d'exploitation de l'ASL. Les informations contenues dans ce document concordent avec celles issues des outils de gestion interne de l'ASL, présentées dans les tableaux de Synthèse.

2. Tableaux de synthèse des comptes 2025

Les trois tableaux font apparaître les éléments suivants :

- Compte d'exploitation : le résultat d'exploitation s'établit à un solde positif de 2 421,89 €.
- Les dépenses totales se sont élevées à 64 614,38 €, soit 81% du budget voté pour l'exercice 2025. En particulier, l'installation budgétée à hauteur de 4000€ d'un lampadaire supplémentaire n'a pas été réalisée.
- La totalité des charges appelées ont été réglées dans les temps. Le montant des produits financiers s'établit à 2640 € au titre des livrets d'épargne (fonds appartenant aux membres de l'ASL), et 2214 € (après impôt) au titre du compte à terme sur lequel sont placés les capitaux du fonds pour travaux. 5 « états datés » ont été réalisés en 2025, générant un revenu de 1 900 €. L'Assemblée Générale devra confirmer l'affectation de cette recette au fonds pour travaux
- Fonds pour travaux :
 - Compte tenu des opérations de versement au fonds réalisables sur l'exercice :
 - 40 400€ provenant de l'appel de charges annuel,

- ii. Produit des « Etats datés » (1 900€),
- iii. Intérêts échus (nets d'impôt) du compte à terme sur lequel sont placés les ressources du fonds pour travaux (2 214€),

Et compte tenu du prélèvement de 5962€ pour la réalisation du remplacement des caméras de vidéosurveillance décidé par l'Assemblée Générale de 2025,

le montant du Fonds s'établit au 31 décembre 2025 à 140 560€, en progression de 42 962€ par rapport au 31 décembre 2024 ;

- e. Le bilan fait apparaître un actif/passif de **259 164,64 €** (contre 220 244 € au 31 décembre 2024). Les fonds appartenant aux propriétaires membres de l'ASL s'élèvent à 117 579,60 €. Le bilan au 31 décembre 2025 ne comporte aucune créance à l'égard de membres de l'ASL ou de tiers, et les seules dettes sont celles, habituelles, dues aux fournisseurs dont les factures sont traitées en 2026, soit 681,04€, et au fisc, soit 331 € au titre des impôts résultant de la taxation des revenus financiers du compte à terme pour l'exercice 2025.

3. Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, et compte tenu des programmes futurs de travaux à réaliser dans les années à venir, la Commission des finances émet les recommandations suivantes :

1. Validation des comptes de l'ASL pour 2025, tels que résumés dans les tableaux en annexe, y compris le transfert au Fonds pour travaux de 44 514€, et le financement du remplacement de caméras par le Fonds pour travaux pour 5 962€.
2. Versement au Fonds pour travaux du résultat d'exploitation 2025, soit 2 421,89 €
3. Compte tenu des excédents d'exploitation constatés au titre des exercices annuels récents, et des prévisions de travaux dont l'évaluation réalisée en 2025 reste d'actualité, maintien pour 2026 du niveau des charges au niveau existant, soit par maison 485€ dont 285€ pour dépenses courantes, et 200€ de contribution au fonds pour travaux.
4. Compte tenu du coût élevé d'une rénovation du réseau interne historique de télévision, reposant sur une technologie analogique aujourd'hui obsolète et en fin de vie, et compte tenu des divers moyens d'accès aux programmes TV de la TNT disponibles par ailleurs et utilisés par une grande majorité de résidents, la Commission recommande au Comité d'étudier un scénario d'abandon à horizon de 2 à 3 ans de ce réseau historique, et proposant que l'Assemblée Générale adopte en tant que de besoin des mesures d'accompagnement pour les résidents qui rencontreraient des difficultés pour migrer vers un autre mode d'accès.
5. Dans la perspective prochaine de l'achèvement d'un cycle de rénovation des voies de circulation de la résidence, et pour établir une base de calcul des contributions annuelles au Fonds pour travaux à fixer pour les prochaines années, la Commission recommande que soit étudié un scénario financier pour un nouveau cycle de rénovation des voies (à partir de 2035) incluant la rénovation des bordures de trottoir et des trottoirs

4. Gestion financière des fonds détenus par l'ASL

Compte tenu du caractère prévisible des opérations de décaissement pour les dépenses courantes et exceptionnelles, la majorité des fonds appartenant aux propriétaires membres de l'ASL sont placés sur deux livrets d'épargne (« Livret A » et « Livret B »), et les capitaux du fonds pour travaux sont placés sur un compte à terme rémunéré. Cette gestion permet d'affecter séparément les produits financiers, comme le montrent les tableaux. La Commission recommande la poursuite de ce mode de gestion financière prudent et clair.

Aucune question n'étant posée, Mr Pierre-Emmanuel DELPECH a lu la résolution suivante, et l'a soumise à l'approbation de l'Assemblée.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des Finances, approuve les comptes de l'année 2025 qui se caractérisent par un excès des recettes par rapport aux dépenses de € 2421,89, et un actif au 31/12/2025 de € 259 164,64. Le Fonds de travaux s'élève au 31/12/2025 à € 140 559,96.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

IV – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Mr Pierre-Emmanuel DELPECH lit la résolution suivante, et la soumet à l'approbation de l'Assemblée.

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2025.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

V – EXCEDENT 2025

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte le principe du versement au FONDS DE TRAVAUX de l'excédent 2025, soit € 2421,89.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte le principe du versement au FONDS DE TRAVAUX des 5 « Etat Daté » perçus sur l'exercice 2025, soit € 1900.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI – BUDGET DE L'ANNEE 2026

Monsieur Vincent MASCLE, soumet à l'Assemblée Générale un projet de budget pour l'année 2026 comportant d'une part les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 70.000 €, soit 347 €/maison, et d'autre part les dépenses exceptionnelles financées par le Fonds de Travaux, d'un montant de 97.000 €.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité, pour ne faire qu'un vote global des dépenses de fonctionnement.

Les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision, exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

1. **Espaces verts** : Le montant du contrat d'entretien Sequoia espaces verts est de 30.000 €, en légère baisse par rapport à l'année dernière. Par contre, le montant des travaux supplémentaires est sensiblement augmenté, pour prendre en compte les travaux d'égoutage et d'abattage nécessaires.
2. **Sécurité** : Après le remplacement des 3 caméras de vidéo-protection l'année dernière, retour au niveau de dépenses habituel.
3. **Eclairage des voies** : dépenses habituelles.
4. **TV PSN** : contrat d'entretien inchangé dans ses termes. Ce réseau TV est maintenu en exploitation tant qu'il ne connaît pas de panne importante. Lorsque cette situation se présentera, il sera proposé de l'arrêter définitivement si le coût de la remise en état est prohibitif.
5. **Voies et Réseaux** : pontage des fissures sur la moitié nord des voies de la résidence pour un montant de 3.900 €, et réfection des enrobés et des bordures de trottoir sur 3 tronçons de l'allée de la forêt de Marly, et le square des cerisiers, pour un montant de 97.000 € financé par le Fonds de Travaux.

Plus aucune question n'étant posée, Mr Pierre Emmanuel DELPECH lit les résolutions suivantes, et les soumet à l'approbation de l'Assemblée.

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de fonctionnement 2026 présenté par le Comité Syndical ; le montant s'élève à € 70 000 de dépenses d'exploitation courante, soit € 347 par maison.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée.

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte la dépense exceptionnelle de rénovation des enrobés de 3 tronçons de l'allée de la forêt de Marly, et du square des cerisiers, présentée par le Comité Syndical ; le montant s'élève à € 97 000 de dépenses financées par le Fond de Travaux, soit € 480,20 par maison.

Voix pour : 134 Abstention : 0 Voix contre : 1 (MM PERRAUT-CROCI)
 Cette résolution est adoptée.

9^{ème} résolution : L'Assemblée Générale fixe le montant de l'appel de fonds pour l'année 2025 à € 285 par villa, auxquels s'ajoute un versement de € 200 par villa au titre du Fonds de Travaux, prévu dans les statuts.

La somme totale à verser sera donc de $285 + 200 =$ **€ 485 par villa**

Un prélèvement de 12.430 € sur les excédents de gestion des exercices antérieurs est en outre autorisé pour équilibrer les recettes et les dépenses 2026.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution : L'Assemblée Générale fixe à : 380 € (trois cent quatre vingts EUROS) le montant qui sera dû à l'A.S.L. de P.S.N. par le vendeur d'une villa au sein de la résidence, en contrepartie de l'Etablissement de l'Etat Daté requis par l'Office Notarial en charge de la vente, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Ce montant sera valable à compter du vote de cette résolution, jusqu'à la prochaine AGO en 2027. Il pourra être révisé à l'occasion des prochaines Assemblées Générales Ordinaires.

La recette correspondante sera versée directement au Fonds de Travaux

Voix pour : 133 Abstention : 0 Voix contre : 2 (Madame Elisabeth IBSEN et Madame Nicole RIOU)

Cette résolution est adoptée.

11^{ème} résolution : Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 15 mai 2026,

- par virement (cf. RIB Crédit Mutuel page 10), **en rappelant impérativement sur le motif du virement**, son nom et son adresse,
- par chèque à l'ordre de l'A.S.L. de PRE SAINT NOM, à remettre à l'adresse du Trésorier de l'Association, M. Pascal LECHANTEUR : 19 Allée de la forêt de Marly, 78 860 SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible à compter du 16 mai 2026 une indemnité de retard forfaitaire de **€ 50,00**.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BIEN NOTER QUE CE PROCES VERBAL VAUT APPEL DE FONDS

Nous n'enverrons aucun autre document pour réclamer votre versement de € 485.

VII – ELECTION DE CINQ MEMBRES AU COMITE SYNDICAL

12^{ème} résolution : Le mandat de Jacques REPUSSARD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit : Jacques REPUSSARD demeurant 7 allée de Forêt de Marly, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2028.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13^{ème} résolution : Le mandat de Michèle MOULLIET arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit : Laurent OLIVIER demeurant 17 allée de la Forêt de Marly, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2028.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

14ème résolution : Le mandat de Marc ENJOLRAS arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit : Marc ENJOLRAS demeurant 10 allée des Millepertuis, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2028.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

15ème résolution : Le mandat de Pascal LECHANTEUR arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit : Pascal LECHANTEUR demeurant 19 allée de la Forêt de Marly, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2028.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

16ème résolution : Le mandat de Pierre-Emmanuel DELPECH arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit : Pierre-Emmanuel DELPECH demeurant 100 rue Guitel, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2028.

Voix pour : 135 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1 - Stationnement dans la résidence

Il est rappelé de limiter au strict nécessaire les stationnements des véhicules à cheval sur les trottoirs, et de ne pas stationner dans les virages et aux abords des carrefours.

Par ailleurs, il est aussi rappelé que les trottoirs doivent être d'une largeur d'au moins 1 mètre, et que les haies des parcelles doivent être taillées pour respecter cette largeur.

2 - Circulation dans le bas de la rue Guitel

Cette rue est communale, et l'ASL ne peut qu'évoquer cette question avec la Mairie, en suggérant de possibles solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Trésorier :
 Pascal LECHANTEUR

Le Secrétaire :
 Pierre Emmanuel DELPECH

Le Président :
 Vincent MASCLE

Les Scrutateurs :

Inge MAISONDIEU

Alain SALOMON

